

L'Alliance ACT

Modèle d'engagement pour les membres

*Approuvé par l'Assemblée générale d'ACT
Octobre 2018*

Table des matières

1. Contexte.....	3
2. Motifs du développement d'un nouveau modèle d'adhésion	4
3. Description du modèle d'engagement pour les membres proposé.....	4
3.1. Encourager une culture de l'engagement	5
3.2. Processus décisionnel et organes de gouvernance de l'Alliance ACT	6
3.2.1 Assemblée générale de l'Alliance ACT	6
3.2.2 Organes directeurs de l'Alliance ACT (y compris le Comité directeur, le Comité exécutif et le Comité des candidatures et des désignations).....	7
3.2.3 Processus décisionnels par consultation	7
3.3. Propositions de réformes de la structure des forums de l'Alliance ACT et du barème des contributions	8
3.3.1. La cotisation devient la contribution aux forums.....	8
3.3.2 Augmentation du seuil de la contribution liée aux revenus.....	10
4. Processus décisionnel et de transition vers le modèle d'engagement proposé.....	11
5. Implications pour les membres actuellement suspendus pour non-paiement des cotisations	12
6. Évaluation	12
7. Conclusion et prochaines étapes	13
Annexe 1 – Études de cas d'application de la contribution aux forums	14

1. Contexte

L'un des éléments fondamentaux sur lesquels s'est penchée la Stratégie mondiale 2015-2018 de l'Alliance ACT, «Une vie de plénitude et de dignité pour toutes et tous», sont les moyens de susciter l'engagement des membres et d'accélérer la dynamique des forums, piliers d'une alliance forte et moteurs permettant d'atteindre les trois autres objectifs stratégiques: dignité humaine, résilience communautaire et pérennité écologique. Afin de soutenir la mise en œuvre de cette stratégie, une stratégie d'adhésion a été approuvée en 2016. Celle-ci pose les bases d'une composition stratégique des membres, propice au partage et au travail en partenariat à tous les niveaux, porteuse de valeur par des initiatives d'intervention humanitaire efficace, de développement à long terme et de plaidoyers de haute qualité, et vecteur de l'engagement des membres.

Pour gagner en efficacité dans le déploiement de cette stratégie, et notamment surmonter certains obstacles à l'engagement efficace des membres observés dans le modèle d'adhésion actuel, le Comité des candidatures et des désignations, guidé par le Comité directeur et le Comité exécutif, a travaillé au développement de modèles d'adhésion alternatifs pour examen. Début 2017, une consultation a été lancée auprès des membres de l'Alliance ACT sur une proposition de modèle d'adhésion ternaire. Étaient inclus au processus une enquête auprès de tous les membres de l'Alliance, des consultations plus poussées auprès d'une large sélection de membres, dont les dirigeants du COE et de la FLM, ainsi que des projets de modélisation financière. En mars 2017, l'analyse des résultats du processus de consultation a permis de tirer les principales conclusions suivantes:

- La vaste majorité des parties consultées s'accorde sur le fait que quelque chose doit changer dans la direction proposée: le *statu quo* n'est plus envisageable. Les opinions des membres divergent cependant quant à la nature exacte et à l'ampleur du changement.
- L'abandon d'une approche «taille unique» en faveur d'un système reflétant la diversité de nos membres et offrant des opportunités plus nombreuses/différentes est globalement soutenu.
- Certains ont exprimé de fortes inquiétudes par rapport au modèle ternaire, qui pourrait être perçu comme une reproduction par l'Alliance ACT des systèmes mondiaux perpétuant les inégalités de pouvoir. Ce risque doit être évité, tout particulièrement en ce qui concerne la participation à la gouvernance de l'Alliance.
- L'idée que tous les membres doivent avoir la possibilité, d'une manière ou d'une autre, de participer aux prises de décisions sur les enjeux stratégiques de l'Alliance a reçu un aval généralisé.
- Si la proposition d'encourager un engagement actif dans la vie de l'Alliance a été bien reçue, le système de «points d'engagement» a été jugé trop complexe et difficile à gérer.
- Les changements au barème des contributions du nouveau modèle ternaire ne règlent en rien la difficulté des plus petits membres à payer la cotisation de 1 000 dollars au Secrétariat mondial, ni ne tentent de reconnaître les contributions non financières.
- L'augmentation du seuil à partir duquel les membres doivent s'acquitter d'une contribution liée aux revenus de 1 million à 5 millions de dollars a rencontré un fort soutien.

- Les membres qui se situeraient dans le «volet mondial» ont majoritairement indiqué qu'une augmentation de la contribution liée aux revenus de 0,15 % à 0,2 % ne serait pas faisable. Elle entraînerait soit la déduction de la somme supplémentaire des contributions volontaires, soit la décision de quitter l'Alliance, et ne générerait donc pas un gain net de financement pour le Secrétariat, en plus de risquer l'exclusion des membres de plus grande envergure.

Sur la base de ces conclusions, un certain nombre de scénarios ont été soumis au Comité des candidatures et des désignations pour examen lors de sa réunion en avril 2017, dont trois ont été étudiés par le Comité directeur au cours de sa réunion de juin 2017. À l'unanimité, grâce en grande partie à l'excellente participation des membres au processus de consultation et à leurs précieux retours, le Comité directeur a décidé de procéder à l'élaboration d'un **modèle d'engagement pour les membres de l'Alliance ACT** et d'abandonner le projet de modèle ternaire. Le maintien du *statu quo* a également été rejeté par le Comité directeur.

2. Motifs du développement d'un nouveau modèle d'adhésion

L'élaboration d'un nouveau modèle d'adhésion à l'Alliance ACT est motivée par une solide logique. Cette logique repose sur la nécessité de contribuer à une vision future: celle d'une adhésion inclusive qui favorise l'engagement des membres selon leurs intérêts et capacités et donne plus de sens à la coopération œcuménique et au travail des forums nationaux et régionaux. Elle repose également sur la levée des obstacles à l'adhésion des membres locaux de plus petite taille et à l'engagement actif des membres.

Objectif: élaborer et mettre en œuvre un nouveau modèle d'adhésion inclusif qui encourage une implication active des membres de l'Alliance ACT dans la vie de celle-ci et contribue à renforcer le dynamisme des forums.

Pour atteindre cet objectif, le nouveau modèle d'adhésion doit:

- Favoriser une culture d'engagement actif des membres dans la vie de l'Alliance.
- Proposer un modèle d'adhésion inclusif pour les organisations de toutes tailles.
- Valoriser le concours non financier à la vie de l'Alliance, ainsi que les participations financières.
- Offrir des opportunités de participation aux prises de décision à tous les membres.
- Stimuler la dynamique des forums en tant que pôles nationaux, sous-régionaux et régionaux de l'Alliance.
- Revoir concrètement le barème des contributions afin de permettre aux membres dont les revenus sont plus modestes de participer.
- Faciliter la tâche du Secrétariat dans le suivi et les discussions autour des cotisations des membres qui ne sont pas en mesure ou disposés à régler ces cotisations.

3. Description du modèle d'engagement pour les membres proposé

Les principes suivants sont intrinsèques à la nature même de l'Alliance ACT et font partie intégrante du modèle d'engagement pour les membres proposé:

- Les Églises et organisations rattachées de toutes tailles peuvent adhérer et contribuer à l'Alliance selon leur potentiel.

- Le modèle de l'Alliance s'adapte aux besoins, aux capacités et aux motivations d'engagement des membres.
- Les membres de l'Alliance ACT demeurent déterminés à travailler ensemble et à partager leurs ressources.
- L'Alliance repose sur l'engagement actif de ses membres.
- Les membres de l'Alliance ACT se conforment à toutes les politiques obligatoires.
- Les membres de l'Alliance ACT prennent part aux processus décisionnels.

Le modèle d'engagement proposé repose sur ces principes.

En bref, le modèle d'engagement reprend les éléments clés du modèle ternaire précédemment proposé qui ont été jugés, sur la base des retours des membres, utiles au développement d'un engagement inclusif et accru des membres. Suite aux inquiétudes exprimées par le Comité directeur, et s'inspirant fortement des commentaires des membres dans le cadre de la consultation, **une seule catégorie de membres votants est proposée**, pour plus de simplicité, et en réponse aux craintes liées à une perception de hiérarchie entre les membres potentiellement induite par le modèle ternaire préalablement proposé. Le nouveau modèle d'engagement introduit des exigences de preuves de l'engagement dans la vie de l'Alliance, et propose une évolution de la gouvernance qui donne la priorité à l'engagement et aux capacités ainsi que des changements au barème des contributions. Ces évolutions impliqueraient des amendements aux Statuts de l'Alliance ACT, que seule l'Assemblée générale peut approuver.

Implications clés du modèle d'engagement:

- L'Alliance conserve une seule et unique catégorie de membres votants
- Modification des Statuts de l'Alliance ACT

3.1. Encourager une culture de l'engagement

Le modèle d'engagement proposé s'attache tout particulièrement à encourager une culture de l'engagement auprès des membres. Dans le modèle d'engagement ternaire précédemment proposé, un système de points avait été suggéré. Néanmoins, les commentaires à son sujet n'étaient pas positifs, principalement au vu de la difficulté de s'accorder sur la définition précise d'un «point d'engagement» et du temps qu'aurait passé le Secrétariat à contrôler un système d'une telle complexité.

Dans ce nouveau modèle d'engagement, nous maintenons notre détermination à encourager l'engagement, mais le système a été radicalement simplifié.

Le souhait d'encourager, de favoriser et de permettre l'engagement et la contribution de tous les membres y est clairement manifesté. Avant de pouvoir accéder à certains privilèges, événements ou postes à responsabilité, il faudra faire montre d'un engagement actif dans la vie de l'Alliance. Pour satisfaire à ce critère, les membres seront invités à présenter leur engagement passé dans la vie de l'Alliance au niveau de leur organisation, et/ou à titre individuel.

Au niveau des organisations, l'engagement dans la vie de l'Alliance peut par exemple se traduire par: une participation active à un forum ACT particulier, la mise en œuvre ou le financement d'un appel lancé par l'Alliance ACT, la représentation du personnel dans les communautés de pratique, groupes consultatifs et

organes directeurs, l'organisation d'un événement, le détachement de personnel, la participation à une campagne de plaidoyer, etc.

Au niveau des individus, l'engagement dans la vie de l'Alliance peut se traduire par un engagement personnel dans les communautés de pratique, groupes consultatifs et organes directeurs, la coordination des forums, etc.

Nous proposons que ce critère s'applique au minimum aux situations suivantes, et qu'il soit étendu à d'autres situations selon les besoins:

- Participer et voter à l'Assemblée générale
- Siéger au Comité directeur ou tout autre comité (Comité des candidatures et des désignations, Comité des finances, etc.)
- Siéger en tant que membre d'organes consultatifs stratégiques (groupes consultatifs, etc.)

Ces réformes introduisent de nombreux moyens d'encourager l'engagement (et de pénaliser le manque d'engagement) des membres, pour une alliance menée par ses membres, plus forte et plus engagée.

Implications clés du modèle d'engagement:

- Introduction d'un critère d'accès à certains privilèges, événements ou postes à responsabilité: faire montre d'un engagement actif dans la vie de l'Alliance. Pour satisfaire à ce critère, les membres seront invités à présenter leur engagement passé dans la vie de l'Alliance au niveau de leur organisation, et/ou à titre individuel.

3.2. Processus décisionnel et organes de gouvernance de l'Alliance ACT

3.2.1 Assemblée générale de l'Alliance ACT

L'Assemblée générale constitue le plus haut organe décisionnaire de l'Alliance. Le pouvoir de décision en Assemblée générale s'exerce par le biais d'une voix par membre.

Actuellement, seuls les membres ne s'étant pas acquittés de leurs cotisations ne sont pas autorisés à participer à l'Assemblée générale. Par conséquent, les membres qui ont les moyens de régler leurs cotisations mais ne participent pas du tout à leur forum ou à toute autre initiative de l'Alliance ACT peuvent tout de même participer et voter à l'Assemblée générale, tandis que d'autres, même très actifs au sein de leur forum, dans la réponse aux situations d'urgence, etc., ne peuvent y participer s'ils ont des difficultés à payer.

À l'avenir, le modèle d'engagement envisagé prévoit que tous les membres justifient de leur participation à la vie de l'Alliance, en plus d'être à jour de leurs cotisations, pour pouvoir assister à l'Assemblée générale. Cette disposition vise à garantir que les membres autorisés à participer à l'Assemblée générale et à y prendre des décisions sont ceux qui se sont impliqués dans la vie de l'Alliance, d'une manière ou d'une autre, dans la période entre les Assemblées.

Ceci permet d'accorder un pouvoir de décision au sein de l'Assemblée générale sur la base d'un système plus équitable, qui n'empêche pas uniquement aux membres qui ne se sont pas acquittés de leurs cotisations de participer, mais également ceux qui ne se sont pas engagés un minimum dans la vie de l'Alliance.

3.2.2 Organes directeurs de l'Alliance ACT (y compris le Comité directeur, le Comité exécutif et le Comité des candidatures et des désignations)

Actuellement, la composition des organes directeurs de l'Alliance ACT repose principalement sur un principe de représentation régionale; conformément au Règlement, un nombre spécifique de sièges au Comité directeur est attribué à chaque région. Cela signifie que dans certains cas, de bons candidats ayant fait preuve d'un engagement actif dans la vie de l'Alliance et forts d'une solide expérience en matière de gouvernance ne peuvent siéger au Comité directeur, par manque de places attribuées à la région dans laquelle se situe leur organisation. D'autres régions, au contraire, peinent à présenter des candidats qualifiés pour occuper leurs sièges.

Dans le modèle d'engagement proposé, les principes *d'engagement et de capacités* seront jugés plus importants que la représentation régionale pour siéger aux organes directeurs de l'Alliance ACT. L'équilibre entre les régions serait toujours assuré grâce à l'élaboration d'une liste de candidatures et conformément à l'attribution actuelle des sièges régionaux, à condition que les candidatures dans les régions concernées répondent aux critères d'engagement convenus. Cette réforme entraînerait la formation d'organes directeurs plus efficaces et compétents, composés d'individus plus engagés dans la vie de l'Alliance au sein de leur environnement.

Étant donné que le vote d'approbation du présent modèle d'engagement et des modifications conséquentes des Statuts se tiendrait lors de l'Assemblée générale de 2018, ces réformes ne prendraient effet qu'à compter du processus de désignations pour les mandats de direction suivant celui faisant l'objet d'un scrutin à l'Assemblée générale de 2018, conformément aux Statuts existants.

3.2.3 Processus décisionnels par consultation

Globalement, le procédé de prise de décision de l'Alliance selon le nouveau modèle d'engagement pour les membres proposé conserve son approche ascendante. En d'autres termes, les réalités locales informent et sont le point de départ des démarches et engagements aux niveaux régional et mondial. Ainsi, la participation nationale aux processus décisionnels serait une grande priorité.

Les questions qui feraient l'objet d'une consultation auprès de tous les membres, y compris d'une consultation volontaire dans le contexte des forums nationaux de l'Alliance ACT, seraient celles relatives aux changements constitutionnels, au cadre stratégique mondial, et aux normes obligatoires. Le processus de consultation consiste à: informer les membres au sujet du processus et de son calendrier; solliciter leur contribution, soit directement, soit par le biais d'un organe consultatif (groupe de référence ou autre) ou de la structure de gouvernance; faire connaître la proposition et recueillir les commentaires des membres; partager les commentaires avec les organes directeurs avant la prise de décision; et transmettre les conclusions aux membres et forums de l'Alliance ACT.

Les décisions finales portant sur les changements constitutionnels et le cadre stratégique mondial peuvent être prises uniquement par l'Assemblée générale, toutes autres décisions étant prises par le Comité directeur, soit directement, soit via l'adoption du plan de travail du Secrétariat.

Implications clés du modèle d'engagement:

Le pouvoir de décision en Assemblée générale s'exerce par le biais d'une voix par membre. Toutefois, les membres n'ayant pas respecté leurs obligations financières, n'étant pas à jour de leurs cotisations ou n'ayant pas démontré un niveau minimum d'engagement dans la vie de l'Alliance (voir section 3.2 ci-dessus) ne seront pas autorisés à participer à l'Assemblée générale ou à voter.

Les principes *d'engagement et de capacités* seront jugés plus importants que la représentation régionale pour siéger aux organes directeurs de l'Alliance ACT. L'équilibre entre les régions serait toujours assuré grâce à l'élaboration d'une liste de candidatures et conformément à l'attribution actuelle des sièges régionaux, à condition que les candidatures dans les régions concernées répondent aux critères d'engagement convenus.

3.3. Propositions de réformes de la structure des forums de l'Alliance ACT et du barème des contributions

L'un des objectifs du modèle d'engagement proposé est de stimuler la dynamique des forums en tant que pôles nationaux, sous-régionaux et régionaux de l'Alliance. Dans ce modèle, une nouvelle «contribution aux forums» est introduite en remplacement de la cotisation actuelle, afin de renforcer le sentiment d'appartenance et de responsabilité des membres envers les forums, en tant que structures clés de l'Alliance ACT.

L'utilisation et l'impact immédiat de la contribution aux forums sur la vie de l'Alliance seront, pour les membres, plus transparents que la cotisation actuelle. Le mode de mise en œuvre de la contribution aux forums vise à transférer le pouvoir, la responsabilité et les ressources directement aux membres au niveau des forums, ce qui devrait stimuler la dynamique et la mutualisation du travail et des ressources.

Selon le modèle d'engagement proposé, les organisations de plus petite envergure (dont les revenus annuels sont inférieurs à 1 million de dollars) auront la possibilité de régler leur contribution aux forums en espèces ou en nature en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment leur portée financière, l'intérêt exprimé et leurs capacités (auto-évaluées et évaluées par les pairs). L'introduction d'une contribution aux forums en lieu et place de la cotisation actuellement versée par les membres de l'Alliance ACT devrait donc réduire considérablement le nombre de suspensions annuelles liées à des difficultés de paiement, favorisant ainsi une adhésion plus inclusive et plus engagée.

3.3.1. La cotisation devient la contribution aux forums

La cotisation annuelle de 1 000 dollars par membre, payable au Secrétariat, serait supprimée. À la place, une contribution aux forums serait introduite pour encourager l'engagement des membres au niveau des forums.

Chaque membre serait tenu de verser une contribution au forum national du pays dans lequel se trouve son siège social. Avantage supplémentaire de la collecte des contributions aux forums au niveau local: celles-ci peuvent être réglées dans la devise locale dans le pays où opère le membre. Ceci élimine les contraintes ressenties par certains membres dans l'envoi d'une devise étrangère à Genève.

En l'absence d'un forum national, la contribution sera versée au forum sous-régional ou régional auquel appartient le membre par rapport à son siège.

Dans le cas où les membres ne feraient partie d'aucun forum, en l'absence de forums dans le pays ou la région en question, le montant de 1 000 dollars sera versé au Secrétariat de l'Alliance ACT. Néanmoins, il ne devrait s'agir là que de cas exceptionnels, étant donné que la stratégie vise à promouvoir l'engagement actif de tous les membres dans un forum ACT et à créer de nouveaux forums pour y parvenir.

Les membres dont les revenus annuels sont inférieurs à 1 million de dollars peuvent choisir de payer leur contribution aux forums en espèces ou en nature, en participant aux frais prévus dans le plan de travail du forum (par exemple en mettant à disposition des espaces de réunion, en permettant à leur personnel de consacrer du temps à la coordination du forum, en animant une formation, en organisant un événement ACT, en animant une visite de suivi conjointe, en investissant dans le renforcement des capacités d'autres membres, en traduisant des supports de l'Alliance ACT en langues locales, etc.).

Les membres dont les revenus annuels sont supérieurs à 1 million de dollars qui font partie de plus d'un forum national, sous-régional ou régional sont tenus de régler leur contribution aux forums en espèces au forum correspondant à l'emplacement de leur siège. Pour tous les autres forums auxquels ils appartiennent, la contribution aux forums peut être réglée en espèces (sans réduire le montant des autres cotisations telles que la contribution liée aux revenus ou les contributions volontaires) ou en nature, en contribuant aux frais prévus dans le plan de travail du forum (par exemple en mettant à disposition des espaces de réunion, en permettant à leur personnel de consacrer du temps à la coordination du forum, en animant une formation, en organisant un événement ACT, en animant une visite de suivi conjointe, en investissant dans le renforcement des capacités d'autres membres, en traduisant des supports de l'Alliance ACT en langues locales, etc.).

Veuillez vous reporter à l'**Annexe 1** pour des exemples illustrant comment fonctionnerait la contribution aux forums pour différents types de membres et de forums.

Comme le stipule la Politique des forums nationaux, sous-régionaux et régionaux de l'Alliance ACT, les forums assumeront un rôle plus actif et davantage de responsabilités dans le suivi de leurs propres ressources et la mise en œuvre de leur plan de travail annuel. Les décisions portant sur l'utilisation des contributions aux forums pour faire progresser l'action de l'Alliance seront prises au niveau des forums. Certains forums fonctionnent déjà selon un système similaire, qui rassemble les fonds apportés par les membres au niveau du forum, pour les utiliser sur des postes prévus dans le plan de travail tels qu'une formation commune, le salaire d'un coordinateur du forum, un projet commun, etc.

Chaque année, le président du forum serait tenu de s'assurer que tous les membres du forum ont bien versé leur contribution aux forums. Si un forum estime qu'un membre n'a pas versé sa juste part en espèces ou en nature (en fonction du niveau de revenus) à hauteur de 1 000 dollars minimum, et que les explications du

membre en question ne satisfait pas le forum, le président du forum peut déposer une plainte officielle auprès du Secrétariat de l'Alliance ACT pour non-paiement de la contribution. Cette plainte sera alors étudiée et pourra entraîner la suspension du membre en question.

Pour des raisons de responsabilité et de stabilité, cela peut conduire à une organisation plus formelle des forums. Il convient de surveiller et d'évaluer cela après un certain temps, puis de partager les meilleures pratiques en la matière.

Les forums de l'Alliance ACT sont tenus de fournir un rapport annuel au Secrétariat mondial, et devront donc justifier des niveaux des contributions reçues et de leur usage.

Au niveau du Secrétariat, l'introduction de la contribution aux forums élimine un bon nombre de coûts de renoncement pour le personnel actuellement chargé du long procédé de collecte des cotisations de 1 000 dollars, et qui consacre énormément de temps au suivi des cotisations non réglées et à la suspension des membres pour non-paiements.

La contribution aux forums a un seul impact négatif: elle réduit les revenus du Secrétariat. Une perte annuelle de 140 000 dollars de cotisations rentrant au budget du Secrétariat, qui devra être couverte par d'autres sources afin de permettre la mise en œuvre du concept de contribution aux forums. Cet impact financier sera pris en compte dans l'élaboration de la stratégie de levée de fonds de l'Alliance et du plan de levée de fonds du Secrétariat, déjà en cours.

Il est important de noter que malgré une perte de revenus pour le Secrétariat, les ressources financières détournées afin d'être affectées aux forums nationaux constitueront un facteur de renforcement pour bon nombre d'entre eux. Ces ressources permettront à de nombreux forums de mener différentes activités, y compris des activités de coordination et de renforcement des capacités qui, à terme, renforceront l'Alliance. En outre, cela allègera la charge administrative que supposent la gestion financière et la facturation.

Implications clés du modèle d'engagement:

- Élimination de la cotisation annuelle de 1 000 dollars payable au Secrétariat de Genève.
- Introduction d'une contribution aux forums annuelle de 1 000 dollars payable aux forums nationaux, sous-régionaux et régionaux pertinents.
- La contribution aux forums peut être réglée en espèces ou en nature par les membres dont les revenus annuels sont inférieurs à 1 million de dollars et les organisations internationales qui font partie d'autres forums, sans réduction des autres contributions versées au Secrétariat.

3.3.2 Augmentation du seuil de la contribution liée aux revenus

Actuellement, tous les membres dont les revenus annuels sont supérieurs à 1 million de dollars paient une contribution liée aux revenus. Certains membres dont les revenus annuels se situent entre 1 million et 5 millions de dollars rencontraient des difficultés à payer la contribution liée aux revenus, entraînant leur suspension de l'Alliance. Cette situation risque de porter atteinte aux capacités de mise en œuvre et à la légitimité de l'Alliance dans la mesure où certains des membres les plus solides des pays du Sud n'ont pas les moyens de régler leur contribution.

Par conséquent, dans le but de renforcer le caractère inclusif, la légitimité, l'engagement et la capacité de l'Alliance, et selon le modèle d'engagement proposé, la contribution liée aux revenus ne serait plus réglée que par les membres dont les revenus annuels sont supérieurs à 5 millions de dollars.

Bien que cette proposition de réforme permette de répondre aux difficultés de paiement rencontrées par certains membres, elle aura des incidences financières pour le Secrétariat. En effet, celui-ci devrait subir une perte (environ 64 000 dollars) de revenus due à la disparition de la contribution liée aux revenus actuellement versée par les membres dont les revenus annuels sont compris entre 1 et 5 millions de dollars. Cet impact financier sera pris en compte dans l'élaboration de la stratégie de levée de fonds de l'Alliance et du plan de levée de fonds du Secrétariat, déjà en cours.

Implications clés du modèle d'engagement:

- Augmentation du seuil de la contribution liée aux revenus de 1 million à 5 millions de dollars, pour que seuls les membres dont les revenus sont supérieurs à 5 millions de dollars soient tenus de la régler.

4. Processus décisionnel et de transition vers le modèle d'engagement proposé

Le schéma suivant résume les étapes clés du processus décisionnel des membres de l'Assemblée générale et du processus de transition vers le modèle d'engagement. Veuillez noter qu'en raison du processus de consultation, si le modèle est approuvé par l'Assemblée générale, on suggère que celui-ci entre en vigueur le 1er janvier 2019 (le début d'un exercice étant le plus pratique du point de vue de la gestion), 2019 étant toutefois une année de transition. Cela signifie que le Comité directeur, avec le soutien du Secrétariat et du Comité des candidatures et des désignations, profitera de l'année 2019 pour élaborer un plan de mise en œuvre du modèle d'adhésion révisé. L'accent sera mis sur ce qui suit:

- Comment compenser la perte de revenus subie par le Secrétariat dans le cadre de l'élaboration d'un modèle opérationnel.
- Gestion des contributions aux forums, en tenant compte des éléments suivants:
 - principes et directives en matière de collecte des contributions aux forums;
 - capacités administratives des forums nationaux;
 - rôles et responsabilité des forums par rapport au Secrétariat de l'Alliance ACT (avec un accent particulier sur le rôle des bureaux régionaux de l'Alliance) en termes de gestion des contributions aux forums.
- Directives claires sur la façon de calculer la valeur des contributions en nature.
- Définition de critères d'engagement précis et processus d'évaluation de cet engagement.

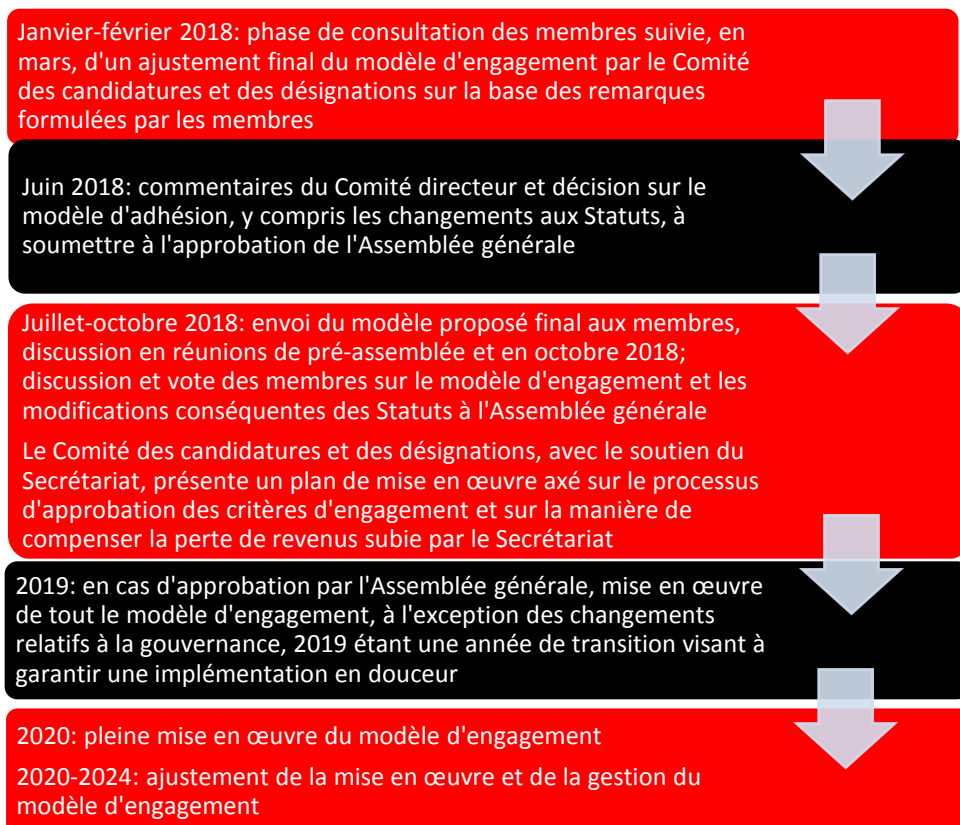


Figure 1: Proposition de processus décisionnel et de transition vers le modèle d'engagement des membres

5. Implications pour les membres actuellement suspendus pour non-paiement des cotisations

Il convient de noter que certains membres de l'Alliance sont actuellement suspendus faute d'avoir réglé leurs cotisations. L'exclusion de l'Alliance a été mise en suspens jusqu'à l'adoption d'un nouveau modèle d'adhésion comprenant l'évolution du barème des contributions. L'approbation du présent modèle d'engagement aurait les implications suivantes:

- i) Les membres suspendus pour non-paiement de leurs cotisations règlent les sommes dues à l'Alliance et redeviennent adhérents à part entière de celle-ci;
- ii) Les membres suspendus pour non-paiement des cotisations seraient exclus dans le cas où ils ne paieraient pas/ne seraient pas capables de payer les cotisations dues;
- iii) Ces membres seraient toutefois encouragés à représenter leur candidature d'adhésion, en exprimant leur engagement futur dans l'Alliance. Ces candidats se verraient obligés de suivre le cycle annuel de gouvernance (réunion physique du Comité directeur): leur candidature ne serait pas automatiquement acceptée.

6. Évaluation

Le nouveau modèle d'adhésion devra faire l'objet d'une évaluation après 4 ans de mise en œuvre, c'est-à-dire d'ici 2024.

7. Conclusion et prochaines étapes

En conclusion, le Secrétariat, le Comité des candidatures et des désignations et le Comité directeur de l'Alliance ACT s'efforceront de soumettre ce modèle d'adhésion révisé aux membres de l'Alliance pour approbation lors de l'Assemblée générale de 2018 à Uppsala.

Cette phase de consultation auprès des membres est cruciale au recueil de leurs retours (tant leur aval sur le modèle que des suggestions d'amélioration constructives), permettant d'apporter les dernières modifications avant la décision en Assemblée générale. La proposition d'élaboration d'un plan de mise en œuvre, ainsi que l'idée de faire de 2019 une année de transition, sont issues de cette consultation menée auprès des membres.

Nous avons mené un procédé itératif nourri de consultations extensives auprès des membres afin d'atteindre les objectifs énoncés. Nous remercions les membres pour leur engagement jusqu'ici. Nous sommes convaincus que le résultat final permettra d'offrir un nouveau modèle d'adhésion prometteur qui vise à encourager une implication active des membres de l'Alliance ACT dans la vie de celle-ci et contribue à renforcer le dynamisme des forums. L'approbation de ce nouveau modèle d'engagement pour les membres de l'Alliance ACT marquera une nouvelle phase passionnante dans la vie de l'Alliance et contribuera à soutenir fermement l'objectif moteur intrinsèque à la Stratégie ACT «Une vie de plénitude et de dignité pour toutes et tous»: la construction d'une alliance forte.

Annexe 1 – Études de cas d'application de la contribution aux forums

1. Que faire si je n'appartiens à aucun forum?

- En l'absence de forum national, sous-régional ou régional dans votre pays ou votre région, la contribution aux forums de 1 000 dollars est payable directement au Secrétariat de l'Alliance ACT.
- Si vous ne faites partie d'aucun forum et que vos revenus annuels sont inférieurs à 1 million de dollars, vous pouvez prendre contact avec le Secrétariat mondial pour discuter de la possibilité de régler votre contribution en nature. Par exemple, si le Secrétariat organise un atelier régional dans votre région, vous pourriez l'accueillir, ou participer à la planification de l'événement de manière à démontrer votre engagement et contribution actifs à l'action de l'Alliance.
- Ces cas devraient être l'exception et non la règle, et le bureau régional de l'Alliance ACT concerné devrait envisager de créer un forum au niveau national, sous-régional ou régional afin de permettre à chaque membre de prendre part à un forum actif.
- À titre d'exemple, l'organisation Dignus Burkina Faso est l'unique membre de l'Alliance ACT au Burkina Faso. Il n'existe actuellement aucun forum sous-régional (Afrique de l'Ouest) ou régional (Afrique). Ses revenus annuels sont inférieurs à 1 million de dollars. Dans ce cas, il faudrait qu'elle contacte le Secrétariat pour soit verser 1 000 dollars (selon l'accord en vigueur en matière de cotisations) directement au Secrétariat, soit trouver une possibilité de contribution en nature, par exemple à travers l'organisation d'un atelier régional.

2. Que faire si mes revenus annuels sont inférieurs à 1 million de dollars?

- Vous devez contribuer aux activités du forum à hauteur d'un montant estimé à 1 000 dollars, tel que le décidera le forum concerné.
- Sinon, vous pouvez choisir de verser 1 000 dollars en espèces à votre forum.
- Les contributions en nature sont approuvées au niveau du forum.
- À titre d'exemple, le Conseil des Églises du Zimbabwe dispose de revenus annuels inférieurs à 1 million de dollars. Il fait partie du forum national du Zimbabwe. Il peut donc choisir de contribuer aux activités du forum à hauteur de 1 000 dollars en espèces ou en nature, par exemple en accueillant une réunion, en permettant au personnel de consacrer du temps aux activités des forums de l'Alliance ACT, en organisant un événement de formation ou pédagogique, etc.

3. Que faire si je ne suis membre d'aucun forum national?

- Si vous n'êtes membre d'aucun forum national, étant le seul membre présent dans votre pays ou en raison de l'absence de tout forum actif, la contribution aux forums doit être versée au forum sous-régional ou régional auquel vous appartenez.

- À titre d'exemple, le Conseil des Églises du Moyen-Orient n'appartient à aucun forum national. En revanche, il fait partie du forum sous-régional JSL (Jordanie-Syrie-Liban). Sa contribution aux forums revient donc au forum JSL.

4. Que faire si mon organisation est membre de plusieurs forums nationaux et régionaux?

- Si un membre fait partie de plusieurs forums nationaux, sous-régionaux ou régionaux et que ses revenus annuels sont supérieurs à 1 million de dollars, il est tenu de régler sa contribution aux forums en espèces au forum correspondant à l'emplacement de son siège.
- La contribution à tous les autres forums dont il fait partie sera versée en espèces ou en nature à hauteur d'un montant minimum de 1 000 dollars (par exemple, par le biais d'espaces de réunion, de temps dédié par son personnel à la coordination du forum ou de l'animation d'une formation, etc.)
- À titre d'exemple, Christian Aid est un membre dont les revenus annuels sont supérieurs à 1 million de dollars. Par conséquent, il est tenu de verser une contribution aux forums de 1 000 dollars au forum correspondant à l'emplacement de son siège. Bien qu'il n'existe aucun forum national au Royaume-Uni, ce membre fait partie du forum régional pour l'Europe. Sa contribution aux forums de 1 000 dollars en espèces revient donc au forum pour l'Europe. En outre, Christian Aid est membre de nombreux forums nationaux dans les pays au sein desquels il opère. Pour ces forums, l'organisation peut choisir de régler sa contribution aux forums en espèces ou en nature.